

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAJ 02 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur des créations artistiques réalisées par la SA Opérationnelle à la demande de la Mairie du 13^{ème}

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur portant sur les créations artistiques réalisées par la SA Opérationnelle au profit de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de droits d'auteur portant sur les créations réalisées par la SA Opérationnelle, au profit de la Ville de Paris, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO